



Février 2017

Maslacq



Maslacq Infos



© A de Lapparent

Le beau Noël du C.C.A.S.



Conseil Municipal

- Convention CNRACL
- Décisions modificatives Budgétaires
- Pierre et carrelage
- Subvention Ious de Bacchus
- Suppression Régie bibliothèque
- Urbanisme (Clôture école)
- Rémunération agents recenseurs
- Protection des agents
- Encaissement chèques
- Questions orales des conseillers



Arrêt sur images

- Félicitations à Antonia Montero
- Assemblées Générales
- Foule pour « Mine de clown »
- Réussite du « Tour de Noste »
- Accueil féminines de foot
- Voyage automnal Amassade
- Bilan Téléthon
- Repas des chasseurs
- Repas des plus de 70 ans
- Spectacle de Noël magique



Ça nous concerne

- Opération stop pub
- Sarpourenx maison du Bridge
- Trophées de la communication
- Veille olfactive
- Travail CD 275
- Orange dommages réseau
- Pétition déchetterie
- Proche hospitalisé
- Télé alerte
- **Urgence** don du sang à Orthez
- Recensement de la population
- Élections 2017

Sommaire

Page Titres

Décisions du Conseil

- 3 Convention CNRACL
Décision modificative
- 4 Pierre et carrelage
Subvention « Ious de Bacchus »
- 5 Suppression Régie bibliothèque
Urbanisme (Clôture école)
Rémunération agents recenseurs
- 6 Protection des agents
Encaissement chèques
- 7 Décisions modificatives
- 8 - 9 Questions orales des conseillers

Dossier

- 10-11 Bibliothèque - Pôle lecture

Arrêt sur images

- 12 Félicitations Antonia Montero
AG Comité des Fêtes
AG Micro-Club
- 13 Foule pour « Mine de clown »
« Tour de Nousté »
- 14 Accueil féminines de foot
Voyage automnal de l'Amassade
- 15 Commémoration de l'armistice
Bilan du Téléthon
- 16 Repas chasseurs
Amassade aux îles Guyennaises
- 17 AG du pelotari
Repas des plus de 70 ans
- 18 AG de l'Amassade
Incroyable Noël de M. Scrooge
- 19 Spectacle de Noël magique

Ça nous concerne

- 20 Opération stop pub
- 21 Sarpourenx maison du Bridge
Trophées de la communication
- 22 Veille olfactive
Travail CD 275
- 23 Orange dommages réseau
Pétition déchetterie
Urgence dons du sang Orthez
- 24 Proche hospitalisé (Bordeaux)
Télé alerte CCLO
- 25 Recensement de la population
- 26 Élections 2017

Maslacq Infos

Directeur de la publication :
le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79
📠 05 59 67 31 82
🌐 www.maslacq.fr
✉ mairie@maslacq.fr



Le mot du Maire



Toute l'équipe municipale se joint à moi pour souhaiter à toutes et à tous une très bonne année 2017. Tous nos vœux de santé, de bonheur, de solidarité et de paix dans un monde troublé. Nous pensons tout particulièrement à ceux qui sont dans la souffrance, la peine, la solitude ou la difficulté.

Dans le courant de cette année, nous serons appelés à faire des choix citoyens puisque nous aurons à élire un nouveau Président de la République et également des parlementaires. Comme partout en France notre commune enregistre une augmentation sensible du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales. Souhaitons donc que plus nombreux nous serons à nous exprimer et meilleur sera notre choix.

Je souhaite pour ma part qu'au travers de la multitude des candidats nous choisissons celle ou celui qui incarnera au mieux les valeurs évoquées dans nos vœux.

Au moment où ce bulletin paraîtra, notre village sera concerné comme tous les cinq ans par le recensement de la population. Merci de réserver un bon accueil à nos deux agents chargés d'effectuer cette tâche dans un délai très court.

Comme vous le savez, l'activité municipale est de plus en plus tributaire des évolutions de la CCLO. En 2017 le budget de notre commune devra équilibrer d'une part l'allègement de certaines charges (harmonisation de la taxe des ordures ménagères) et d'autre part le poids de charges nouvelles ainsi que la diminution régulière des dotations.

Un autre changement qui peut intervenir en 2017 serait la prise de compétence des PLU (Plans locaux d'urbanisme) par la CCLO. Cette décision sera soumise au vote des délégués au mois de mai prochain. Si une majorité se dégage notre PLU deviendrait PLUI (Plan local d'Urbanisme Inter-communal). Nous vous informerons de l'évolution de ce dossier mais dans tous les cas de figure, notre PLU conservera sa validité pendant toute la durée d'instruction du PLUI qui est d'au moins cinq ans. Donc aucun changement immédiat n'est à craindre dans ce délai pour notre urbanisation.

Indépendamment de la CCLO cette fois, nos projets communaux pour cette année porteront sur la première tranche de travaux de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux recevant du public.

Un deuxième chantier permettra la rénovation de la cuisine de la salle socioculturelle avec probablement une extension pour se doter d'une salle destinée aux associations et aux rangements divers.

L'entretien des chemins ruraux dont la charge nous incombe depuis leur abandon par la CCLO, sera réalisé après examen des devis demandés. La voirie communale quant à elle reste aux soins de la Communauté vis-à-vis de laquelle nous exerçons une pression maximale.

L'équipe municipale veillera à ce que l'année 2017 nous permette de poursuivre nos équipements et de satisfaire à nos obligations. Pour autant, il reste à chacun d'entre nous, chers Maslacquais, à conserver et à encourager notre lien d'amitié et de solidarité.

Georges TROUILHET
Maire de MASLACQ



Convention (séance 10/10/2016)



Une convention avait été conclue pour la période 2015-2017 qui permettait au Centre de Gestion d'assurer pour les collectivités territoriales affiliées le rôle de correspondant de la CNRACL (Caisse de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales).

Le Centre de Gestion assure une mission d'information à destination des fonctionnaires affiliés à ce régime, de formation à destination des responsables et élus et de contrôle des dossiers préalablement à leur transmission à la CNRACL. Ce projet de convention n'entraîne aucune modification des modalités actuelles d'intervention du Centre de Gestion qui demeure notre interlocuteur privilégié pour toute démarche liée à la CNRACL. Cette convention ne génère aucune cotisation supplémentaire à la charge de la collectivité signataire

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur deux points :

- ◆ Décider de retenir les attributions respectives de la commune et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention.
- ◆ Autoriser le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin.

Vote : Pour la signature : Unanimité



Encaissement de chèque (séance 10/10/2016)

Lors des Fêtes de la commune, une vitre de la salle socio-culturelle a été fracturée suite, semble-t-il, au jet d'un caillou. Ce sinistre a été signalé à notre assurance AXA qui prend en charge ce dommage diminué du montant de la franchise de 279,81 €.

Nous avons donc reçu un chèque de 137,47 € en dédommagement de ce sinistre.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à encaisser ce chèque.

Vote : Pour Unanimité

Décision modificative (séance 10/10/2016)

Le montant de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux pour la construction du restaurant scolaire n'était pas définitivement arrêté fin 2015. Un titre de recette avait été émis pour l'équilibre des comptes sur une estimation de 50 443,00 €.

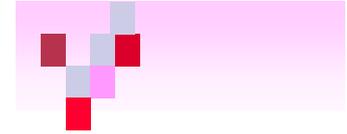
Le 31 mars 2016, le Préfecture après examen de toutes les factures a versé la somme de 47 104,72 €.

Une différence de 3 338,28 € apparaît dans la comptabilité, il est donc nécessaire de faire un virement de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le montant de la différence.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à effectuer ce virement de crédits.



Vote : Pour Unanimité



PIERRE (séance 30/09/2016) Carrelage

Chacun d'entre nous connaît l'état du secrétariat et de la salle annexe. De nombreux échanges téléphoniques sont intervenus tant avec l'architecte qu'avec l'entrepreneur chargé de la pose du carrelage. L'architecte a mandaté un spécialiste dans la détection d'infiltrations, qui a conclu à des infiltrations d'eau et par voie de conséquence à un dommage dégât des eaux.

Lors des travaux, il avait été constaté que certains murs étaient très humides et des modifications avait été apportées par rapport au projet initial (notamment le doublement en panneaux de plâtre dans le placard du secrétariat ainsi que le choix d'une peinture à la chaux qui résiste mieux à l'humidité). Cette humidité était donc bien connue des personnes chargées des travaux et malgré cela, aucune disposition complémentaire ne nous a été soumise...

Depuis, deux courriers ont été envoyés en Recommandé avec Accusé de Réception à chacun des intéressés pour exiger la repose du carrelage enlevé, le 27 juillet, pour restituer aux usagers des locaux convenables.

A ce jour, nous avons reçu un courrier de l'assurance de notre architecte nous demandant de saisir notre assureur afin qu'une solution soit trouvée, et un de Pierre Carrelage qui s'oppose à reposer le carrelage sur un sol humide et attend une convocation de notre assureur pour en débattre. Un devis de contre-expertise a été demandé à la société SARETEC pour un montant de 734,68 € HT.

Un large débat s'instaure au cours duquel de nombreux arguments allant contre l'analyse de l'architecte et de Pierre Carrelage sont évoqués :

- ✓ L'ancien carrelage sur lequel a été collé le nouveau, posé il y a plusieurs décennies n'a jamais bougé.
- ✓ Dans le couloir où le niveau du sol est plus bas (donc plus exposé), le carrelage ne se décolle pas.

- ✓ Dans la partie du secrétariat où il n'y a aucune trace d'humidité et dans la salle du Conseil, des joints se délitent entre plusieurs carreaux.
- ✓ L'entreprise qui a posé le diagnostic d'infiltration l'a réalisé avec de l'eau sous pression. Lors des gros orages accompagnés de vent qui ont eu lieu peu de temps après, aucune infiltration n'a été constatée.
- ✓ L'architecte et le carreleur ont conseillé avant la pose du carrelage des travaux de protection contre l'humidité qui ont tous été réalisés. Ce sont eux qui ont choisi les matériaux et les méthodes de pose, sans émettre de réserve particulière. De ce fait, il nous semble que c'est leur responsabilité et non celle de la commune qui est engagée et que c'est à leur assurance décennale de prendre en charge le problème.
- ✓ Dans la majorité des maisons anciennes, il y a de l'humidité et les carrelages bien que posés sans chape ne se décollent pas or les colles actuelles ont des performances bien supérieures.
- ✓ Le carrelage des vestiaires du foot est régulièrement nettoyé au Karcher et ne présente pas de faiblesses pour autant.

Alors qu'il s'était engagé à remplacer le carrelage dès le lendemain de la dépose, le carreleur ne l'a toujours pas fait 3 mois après. Il n'aurait pas dû l'enlever s'il soupçonnait une cause qui ne lui permettrait pas de le remplacer aussitôt.

La commune doit mettre la pression en faisant valoir ses droits si une solution amiable n'est pas trouvée.

L'expertise amiable et contradictoire proposée par le Maire devrait contribuer à mettre en lumière les responsabilités et conduire le carreleur à reposer le nouveau carrelage qu'il a par ailleurs déjà acheté.

A l'issue de ces échanges le Conseil décide d'autoriser le Maire à organiser l'expertise amiable et contradictoire avec le cabinet SARETE

Vote : Pour = Unanimité



Demande de subvention (séance 10/10/2016)

Un courrier de l'Association « Lous de Bacchus » sollicite pour la 2^{ème} édition de son marché gourmand du 25/09/2016 une subvention exceptionnelle de 400,00€ pour mener à bien cette journée de convivialité pour tous les Maslacquais.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette subvention.

**Stephan Bonnafox concerné ne prend pas part au vote
Vote : Pour la subvention le reste du Conseil**



Dissolution Régie Bibliothèque (séance 13/12/2016)



Par délibération du dix décembre 1996, le Conseil Municipal avait créé une régie de recettes après l'ouverture de la bibliothèque municipale.

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez ayant créé un réseau de bibliothèques avec une carte lecteur gratuite, il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'éventuelle suppression de cette régie devenue sans objet.

Cela ne modifie en rien la nature des services rendus par la bibliothèque

Vote : Pour la dissolution = Unanimité

Urbanisme, autorisation du Maire

(Séance 13/12/2016)

Les travaux de construction du restaurant scolaire ont mis en évidence un manque de sécurité au niveau de la fermeture avec la propriété voisine.

La construction d'une clôture s'impose.

La commune étant doté d'un PLU, elle doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de notre service instructeur.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser le Maire à déposer cette déclaration et à signer tous les documents s'y rapportant.



Vote : Pour = Unanimité



Rémunération des agents recenseurs (séance 13/12/2016)

Il est rappelé au Conseil Municipal que la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Pour cela, il propose la création de deux emplois d'agents recenseurs correspondant à un accroissement d'activité temporaire à temps non complet comportant une rémunération correspondant à la valeur de l'indice brut 376 de la fonction publique pour le nombre d'heures nécessaires (140 h maximum).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DÉCIDE la création du 19 janvier 2017 au 18 février 2017 de deux emplois non permanents à temps non complet de deux agents recenseurs,

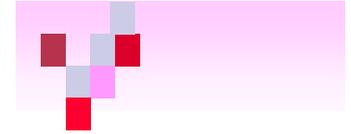
DÉCIDE de rémunérer 140 heures maximum par agent pour effectuer les différentes tâches du recensement.

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail

PRÉCISE

- que l'emploi sera doté de la rémunération correspondant à la valeur de l'indice brut 376 de la fonction publique.
- que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2017.

Vote : Pour = Unanimité



Le Maire rappelle à l'Assemblée les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la C.N.R.A.C.L ou relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités ont la possibilité de conclure un contrat d'assurance.

Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques.

A l'issue de la mise en œuvre de la procédure prévue par le Code des Marchés Publics, il a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) comme assureur et SOFCAP devenue depuis (SOFAXIS) comme courtier gestionnaire.

Deux contrats sont proposés :

- ✓ un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la C.N.R.A.C.L. : taux de prime fixé à 4,93%,
- ✓ un contrat relatif aux agents du Régime Général de Sécurité Sociale effectuant plus ou moins de 200 h de travail par trimestre avec un taux unique de 1,00%.

Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat).

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend le traitement de base et la nouvelle bonification indiciaire auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et tout ou partie des charges patronales.

La commune a intérêt à entrer dans la démarche de mutualisation compte tenu du niveau de garantie prévu dans le contrat (tous les risques sont couverts, avec une franchise pour la seule maladie ordinaire) et des taux de primes proposés compétitifs et garantis pour 4 ans.

Invitée à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

L'Assemblée

- **DÉCIDE l'adhésion** aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans,
- **AUTORISE le Maire à signer tout document à cette fin**

Vote : Pour = Unanimité



Encaissement de chèques (séance 13/12/2016)

Sinistre 2010

Le 25/10/2010, des dégradations avaient été commises à l'école ainsi qu'à divers bâtiments communaux, l'assurance de la commune en avait remboursé une partie. Une plainte avait été déposée auprès de la gendarmerie de Mourenx, l'auteur des faits avait été appréhendé et condamné au paiement de dommages et intérêts pour un montant de 1 318.49 €.

Le règlement de cette somme n'étant pas honoré, il a fallu faire intervenir l'huissier d'Orthez qui nous a fait parvenir un chèque de 1 151.43 €, ses émoluments ayant été retiré de la somme due.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à encaisser ce chèque.

Vote : Pour = Unanimité

Photocopieurs

Lors du changement des photocopieurs de l'école et de la Mairie, la société Adour Action Bureautique de Pau n'avait pas pris en compte le remboursement auprès de la société Toshiba de l'indemnité de résiliation de contrat. Après de nombreux contacts avec ces deux sociétés, un accord est intervenu.

La société Adour Action Bureautique va donc solder cette indemnité. Pour cela, elle a établi deux chèques d'un montant de 5236.40 € chacun.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à encaisser ces chèques

- l'un à compter du 13 décembre 2016,
- l'autre à compter du 15 janvier 2017.

Vote : Pour = Unanimité



Décisions modificatives (séance 13/12/2016)

Emprunts

Les tableaux d'amortissement des emprunts du Crédit Agricole contractés pour la construction du restaurant scolaire étant parvenus en Mairie après le vote du budget 2016, il est nécessaire de modifier le compte 1641 et le compte 66111 afin de régler les échéances. (3 000 € pour le capital et 1 000 € pour les intérêts).

Paie du personnel

Le renouvellement du CAE de l'école n'avait pas été prévu au Budget Primitif pas plus que l'augmentation du point d'indice intervenue en juillet. Certains agents ont également bénéficié d'avancement d'échelon ou de grade.

Pour y faire face 6 000 € sont pris en réduction du compte locations mobilières.

Participation Syndicat de Lagor

Décision modificative consécutive au paiement de la participation au Syndicat de Lagor des années 2015 et 2016 sur le même budget.

Pour y faire face , un total de 7 330 € est pris en réduction du compte locations mobilières.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à effectuer ces virements de crédits.

Vote : Pour = Unanimité

Devis étanchéité Mairie (séance 13/12/2016)



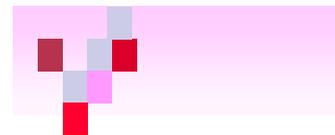
Le bâtiment de la Mairie, abritant la salle du Conseil ainsi que le secrétariat et son annexe, présente des signes d'humidité dans les murs. La terrasse s'est révélée étanche. Il semblerait qu'il s'agisse de fissures sur la façade qui donne sur le Foyer Ménat, laissant s'infiltrer l'eau lors de pluies abondantes.

Plusieurs entreprises ont été contactées, seule, l'entreprise CABE d'Orthez a répondu à notre demande.

Son devis est de 2 005,00 € HT

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce devis.

Vote : Pour = Unanimité



Questions orales des conseillers



Georges TROUILHET

Fait le point sur le dossier carrelage de la Mairie.

Il lit un projet de lettre écrite en réagissant spontanément aux étapes du dossier qu'il a vécues. Dans ce document, il fait en particulier ressortir :

- ◆ Que les experts s'étaient visiblement mis d'accord à nos dépends avant la rencontre
- ◆ Qu'ils font la sourde oreille à des constatations pourtant évidentes comme le fait que le carrelage sur lequel a été collé le nouveau n'a jamais bougé malgré l'humidité, que le nouveau carrelage se décolle salle du Conseil à des endroits qui ne sont pas humides
- ◆ Que Monsieur CABE, le maçon qui va réaliser l'étanchéité de la façade, lui a indiqué qu'à son avis le décollement constaté n'est pas dû à l'humidité.
- ◆ Que le rapport indique que le carrelage ne pourra être reposé que s'il n'y a plus aucune humidité alors que le carreleur en connaissait la présence lors de la pose initiale (Il nous a été demandé de faire des travaux pour en réduire les conséquences).

Il propose

- ◆ *De revoir avec les conseillers qui le souhaitent, le contenu de sa lettre à notre expert, en restant clair tout en favorisant une solution négociée.*
- ◆ *De demander une expertise neutre*

Remercie le CCAS pour la qualité du travail qu'il a réalisé auprès des enfants et des personnes âgées.

Fait savoir que l'APAHM a été très satisfaite de la journée du « Tour de nouste » à Maslacq. L'association propose une réunion bilan suivie d'un pot le 19 janvier.



Titou LAFFARGUE

• **Participation aux cérémonies :**

Elle constate que le nombre de conseillers présents lors des commémorations est trop restreint, (Il n'y en avait que cinq le 11 novembre). Elle souligne qu'il faut qu'on soit plus impliqués si on veut que nos enfants aient le sens du patriotisme.

• **Chauffage de l'église :**

Elle rappelle qu'il fonctionne mal.

Monsieur le Maire lui répond qu'une vanne avait été fermée, la situation a été maintenant rétablie, mais le chauffage est vétuste, il faudra faire établir un devis pour le budget en vue de le rénover.



Michel GRIGT

• **Travaux CD 275**

Il intervient pour se plaindre de la qualité des travaux réalisés par le Conseil Départemental sur le CD275. Il met en évidence le fait que les gravillons présentent un danger en particulier pour les enfants en vélo.

Monsieur le Maire lui répond que le Conseil Départemental n'a plus de crédits sur 2016 et n'a fait que faire reprendre par l'entreprise les travaux qu'elle avait mal réalisés en octobre. L'entreprise devrait intervenir une fois le tapis stabilisé pour balayer le gravillon.

• **Cimetière**

Il fait remarquer que les conteneurs du cimetière du fait de l'arrivée brutale du froid sont pleins et que la Communauté de Communes n'intervient pas assez rapidement

Monsieur le Maire lui répond qu'il va alerter les services de la CCLO pour que la situation soit régularisée avant Noël.



Julien ESCOS

- **Éclairage public :**

Il souligne le fait que de nombreuses ampoules de l'éclairage public sont grillées et pas remplacées.

Monsieur le Maire lui répond que le service de la CCLO concerné fonctionne mal et fait l'objet d'un conflit avec la Direction pour un taux d'absentéisme important.

- **Pelotari :**

Il dit avoir rencontré Jean Bernard HAUTOIS qui souhaite un rendez-vous.

Monsieur le maire lui répond qu'effectivement, il l'a rencontré. Il lui a dit avoir déposé une demande dans la boîte aux lettres de la Mairie, où elle n'a pas été trouvée. Une réunion est proposée, une autre sera aussi programmée avec les chasseurs pour réfléchir à l'avenir de leur local.



Jacqueline MINJOUE

- **Tour de Nousté**

- ◇ Elle évoque les réunions de préparation qui se sont tenues.
- ◇ Elle fait un bilan très positif de cette journée

L'APAHM a l'intention d'organiser régulièrement des réunions de ce type qui sont importantes pour ses résidents.



Alain de LAPPARENT

- **Site Internet communal.**

Nous ne sommes pas lauréats des trophées de la communication mais le concours nous a conduits à améliorer le site et sa qualité est voisine de celle de certains lauréats qui ont un webmaster professionnel.

- **Stop Pub**

La CCLO à notre initiative met à disposition des communes des autocollants Stop Pub'. Ils sont à disposition des administrés à la Mairie



Jean NAULÉ

- **Chemins ruraux**

Il indique que des devis ont été demandés pour une remise en état.

- **Cimetière**

Il rappelle que la CCLO a pris dans ses compétences l'entretien des cimetières mais pas les investissements dans ce domaine.

La commune va donc avoir à assumer la remise en état des allées qui se dégradent, des devis vont être établis.



Robert LANGLA

- **Téléthon :**

Il fait mention de l'organisation de la gratifieria et du repas organisés dans ce cadre.

Si la participation des maslacquais est un peu décevante, le résultat financier est voisin de celui de l'an dernier.

Une réflexion devra être menée pour essayer de drainer plus de participants au Téléthon 2017.

- **Espace jeux de l'école.**

Nous avons fait paraître un article dans le dernier bulletin municipal sur l'ouverture de l'espace jeux de l'école au public pendant les périodes de vacances scolaires.

Aux dernières vacances, elle est restée fermée.

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit d'un oubli dû au manque d'habitude.



Utilisation du pôle lecture



www.polelecture.com

Le site Internet

La carte d'abonnement à une bibliothèque du pôle donne accès au compte lecteur (par son Numéro et un mot de passe).

Une fois connecté tout abonné peut :

- ◆ Vérifier les emprunts en cours.
- ◆ Consulter le catalogue en temps réel, près de 100 000 documents (Livres en langue française et étrangères, BD, CD, DVD, partitions, documents adaptés aux mal voyants).
- ◆ Retenir un document pour venir le chercher à sa bibliothèque.
- ◆ Profiter de services gratuits en ligne (Cf. services numériques).
- ◆ Voir les coups de cœur des bibliothécaires du MI[x] :

Les bibliothèques

Un adhérent peut dans les 23 bibliothèques du pôle :

- ◆ Prendre un document.
- ◆ Rendre un document.
- ◆ Se faire mettre une tablette à disposition pour une découverte d'applications variées.
- ◆ Profiter d'animations littéraires, contes pour petites oreilles, rencontres, expositions, conférences, ateliers de découverte, soirées à thèmes...



Pour l'espace enfance



Pour l'espace ado



Pour l'espace adulte



Pour l'espace cinéma



Pour l'espace musique

Services numériques



Le portail du Pôle Lecture met à votre disposition sur place et à distance, des ressources numériques et d'autoformation en ligne, des playlists...

Gratuites, elles sont accessibles sur place et à distance directement depuis le portail du Pôle lecture, après authentification (identifiant et mot de passe fournis par la bibliothèque).

Suivre des cours en ligne, préparer son code de la route, apprendre des langues étrangères, écouter de la musique...tout cela devient possible, en continu, 7 jours sur 7, 365 jours sur 365.



Tout apprendre (Cours en ligne)

Vous souhaitez apprendre une langue étrangère, réviser le code de la route, vous remettre à niveau ... ?

Via « Tout apprendre », vous sont proposés des centaines de cours dans diverses thématiques.

INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DE VOS BIBLIOTHÉCAIRES !



Vos déclics (Auto-formations en ligne)

Depuis la Cyberbase et le portail du Pôle lecture, vous pouvez vous former dans les domaines du multimédia et de l'informatique : 25000 modules de formation sur 350 logiciels à l'aide de vidéo.

Libre

Retrouvez ici un ensemble de contenus libres de droit : musique, encyclopédie, documents en ligne (Gallica) ...



Venez plus nombreux à la bibliothèque de Maslacq

L'équipe vous attend le Mardi de 16h 00 à 18h 00 et le Samedi de 10h 00 à 12h 00

◆ Baisse de la demande

Alors que les services à votre disposition n'ont jamais été si nombreux, le nombre de prêts réalisés à Maslacq a sensiblement reculé ces deux dernières années :

2014 = 1 182 2015 = 930 2016 (10 premiers mois) = 577.

C'est dommage, profitez de la bibliothèque municipale et de la riche documentation que le pôle lecture met à votre disposition (papier et numérique)

- ◆ Un public trop clairsemé pour les animations . La Communauté de Communes mobilise pour les animations destinées aux enfants, des comédiens de talent et à Maslacq , ils repartent souvent déçus par le faible auditoire qu'ils mobilisent.



© MH Marest



Historique



Année 1996 : Les élus des Communautés de Communes de Lacq et de Lagor décident le principe de la mise en place d'un réseau de lecture pour diversifier et promouvoir l'offre de lecture publique sur leur territoire.

Mars 1997 : Les Communautés de Communes de Lacq et de Lagor acquièrent la compétence pour la création d'un dispositif collectif de lecture "Pôle Lecture", ayant pour missions de :

- ◆ Mettre en réseau les bibliothèques municipales et intercommunales
- ◆ Favoriser l'accès de tous à la lecture avec un service de qualité.
- ◆ Faciliter le fonctionnement des structures existantes par un soutien technique professionnel
- ◆ Créer un fonds de livres intercommunal.
- ◆ Mettre en place un catalogue commun informatisé permettant aux lecteurs de toutes les communes d'accéder à l'ensemble des livres des bibliothèques du Pôle
- ◆ Élaborer un programme annuel d'animations destiné à sensibiliser le jeune public à la lecture.

Janvier 2011 : Fusion des quatre communautés de communes de Lacq, Arthez, Lagor et Monein

Janvier 2014 : Le réseau « Lire en pays d'Orthez » et sa médiathèque fusionnent avec le Pôle lecture. .

Le réseau



La bibliothèque de Mourenx, a été choisie comme tête de réseau, à ce titre elle assure.

- ◆ La gestion du réseau,
- ◆ La mise à disposition des fonds,
- ◆ Le soutien technique aux bibliothèques par du personnel qualifié.

Le réseau s'est agrandi progressivement passant de 4 à 23 bibliothèques entre 1997 et 2016.

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez a pour compétence, outre la gestion du dispositif collectif de lecture publique, la création et gestion d'une médiathèque intercommunale abritée dans le centre culturel de Mourenx, le Mi[X], ouvert depuis le 1^{er} février 2016.

En juillet 2016, la ville d'Orthez a adhéré au réseau et tous les services ont été mis en place en janvier 2017.

Abonnements gratuits

Abonnement tout public

- ◆ L'abonnement au pôle lecture se fait dans l'une des 23 bibliothèques et fait l'objet d'une *carte d'abonné gratuite* qui doit être renouvelée chaque année.

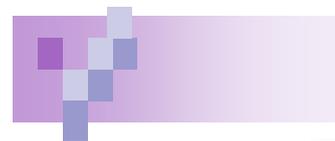
Abonnement collectivités

Dans le cadre d'une activité professionnelle exercée sur le territoire de la Communauté de Communes la Médiathèque accorde aux éducateurs, enseignants, animateurs, un *abonnement « collectivités »* pour l'emprunt de livres, revues, CD destinés à des groupes. (Les DVD sont exclus du prêt accordé aux collectivités).

- ◆ La carte est établie au nom de la collectivité sous la responsabilité d'une personne physique désignée. Le remboursement ou le remplacement de documents pourront lui être demandés en cas de problème.
- ◆ L'inscription est gratuite et doit être renouvelée tous les ans.
- ◆ Les professionnels doivent distinguer leurs emprunts personnels de leurs emprunts à titre collectif.

Accueil des groupes scolaires

- ◆ Dans les bibliothèques du Pôle Lecture, les inscriptions pour les accueils de classes s'effectuent auprès des bibliothécaires, en fonction des disponibilités.
- ◆ A la Médiathèque du Mi[X], les inscriptions se font pour les maternelles, primaires auprès du service enfance au 05.59.80.58.83.



Félicitations à Antonia MONTERO (10-2016)

Les services qui apportent une aide aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes handicapées et aux familles en situation de vulnérabilité, sont autorisés à fonctionner par le Conseil Départemental en tant que « Services d'aide et d'accompagnement à domicile ».

Le Centre Communal d'Action Sociale de Maslacq fait partie des services agréés. Ces services doivent remplir des obligations réglementaires strictes et rendre des comptes régulièrement au Conseil Départemental qui contrôle les prestations assurées.

Le CCCAS a encouragé son personnel à s'engager dans des formations pour faciliter son adaptation à l'évolution de l'aide à domicile en France.



© A de Lapparent

Nous tenons à féliciter Antonia MONTERO qui après avoir bénéficié il y a deux ans d'une initiation à la Micro-informatique, a suivi l'an dernier avec succès un parcours de 420 heures de validation des acquis qui lui a permis après avoir défendu un mémoire devant un jury d'être titulaire du diplôme d'auxiliaire de vie.



© JC Vignasse

AG du Comité des Fêtes

Le 1^{er} octobre, lors de l'Assemblée Générale annuelle la majorité des membres du Bureau a démissionné. Quatre à cinq personnes sont susceptibles de continuer si des bonnes volontés permettent d'envisager de recréer un Bureau et d'assurer la continuité du Comité des Fêtes.

Si ce n'est pas le cas, l'association risque la dissolution.

Si vous voulez des fêtes en 2017, il faut qu'une nouvelle équipe se mobilise. Les bonnes volontés sont priées de prendre contact au plus vite avec Julien ESCOS au 06 32 43 05 44 ou Mélanie FRÉCHOU au 06 89 80 39 22 ou Dominique COURAULT au 06 71 38 88 31

AG du MicroClub

Le Micro-Club a défini son programme pour 2016-17 lors de son Assemblée Générale le 10 octobre

Deux séances hebdomadaires sont programmées

- ◆ **Débutants : Lundi de 20h30 à 21h30**
 - ✓ Initiation à Internet
 - ✓ Prise en main de Windows 10 et classement des fichiers
 - ✓ Premiers pas du tableur et du traitement de textes
- ◆ **Initiés : Mardi de 20h30 à 21h30**
 - ✓ Excel et Word 2007
 - ✓ Réglages Windows 10 et Google Chrome
 - ✓ Initiation à Publisher et à la photo



© JC Vignasse

Des interventions ponctuelles à la demande sont possibles en appelant le ☎ 06 73 37 92 94

Foule à Ménat pour « Mine de clown » (10-2016)



Le 15 octobre dans la salle Ménat, l'équipe des bibliothécaires avec le concours du Pôle Lecture de Mourenx et de la Municipalité a reçu le duo de comédiens de la compagnie « Rêve de théâtre » pour un moment qui a enchanté les enfants et leurs parents.

**La salle Ménat était comble pour le spectacle:
« Mine de clown ».**

Les petits maslacquais des deux écoles étaient rejoints par des enfants des villages voisins.

Invitant dans un premier temps les spectateurs venus nombreux à entrer dans l'espace de la bibliothèque municipale, l'équipe leur a présenté rapidement le programme du pôle lecture de l'année 2016/2017 : « Et vous trouvez ça drôle ? ». Le ton était donné !

Et en effet, durant plus d'une heure, deux clowns un peu fêlés ont invité les enfants à une relecture déjantée de contes: une belle au bois dormant burlesque finit en Barbie par peur d'embrasser le prince charmant, le loup du chaperon rouge cache ses vilaines oreilles sous un bonnet d'aviateur et n'entend plus son texte, madame scarabée surexcitée fait chanter ses prétendants qui finissent en « bêtes de scène ».

Tout autant que les enfants qui, à la fin du troisième conte auraient voulu une nouvelle histoire, les parents n'ont pu retenir leur éclat de rire durant le spectacle.



La journée du 15 octobre a laissé de beaux souvenirs à tous les participants.

**Cent vingt personnes autour d'un déjeuner simple et agréable,
Une intervention sur les habitants du château au fil des siècles par André ARRIAU
Des promenades intéressantes sous un beau soleil
Une atmosphère d'échanges amicaux**



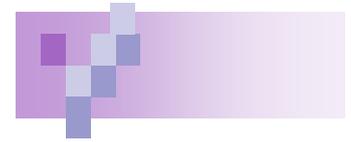
<http://www.maslacq.fr>

Consultez le diaporama

LA COMMUNE

Les diaporamas

Diapo Tour de nouste 2016



Journée d'accueil des féminines de foot 64 (10-2016)

La journée d'accueil départementale organisée par la commission féminine du District de football des Pyrénées-Atlantiques a eu lieu à Maslacq samedi 22 octobre de 10h 00 à 16h 00.

Cent quarante féminines du département se sont retrouvées au stade



L'Etoile Sportive Pyrénéenne qui recevait a mis en place pour l'occasion une restauration rapide (sandwichs, ventrèche, chipolatas, steak haché, frites crêpes) et une buvette.

Une sympathique rencontre qui laissera à tous d'excellents souvenirs .

Voyage automnal des aînés de l'Amassade (10-2016)

Une quarantaine d'adhérents du Club ont effectué une sortie découverte en Chalosse.

Petit déjeuner au pied des arènes couvertes d'AMOU pour déguster avec appétit quelques viennoiseries, café et chocolat.

Puis arrivée à MONTFORT en CHALOSSE avec pour objectif le Musée de la Chalosse (la vie au XIX^{ème} siècle, la maison du maître et celle du métayer avec son jardin).



Avec son paysage vallonné et verdoyant, le Musée de la Chalosse nous présente un domaine agricole et viticole. Au gré de la visite, nous passons près du fournil où le boulanger pétrit la pâte, la façonne et la fait cuire au feu de bois.

Petit clin d'œil à l'étable qui abrite deux beaux bœufs chalossais.

La porcherie, avec la truie gasconne couverte de ses soies noires.

Le chai rempli de ses anciens tonneaux et outils, avec son énorme et imposant pressoir de type romain de plus de 200 ans.

La maison du métayer et celle du maître sont parcourues avec intérêt et un enthousiasme chaleureux .

Vers midi, nous nous retrouvons près de la halle avec son marché animé et coloré. En face le restaurant «La Terrasse» où nous prenons place pour un repas copieux et délicieux.

L'après midi, avec un guide nous visitons l'église romane du XI^{ème} siècle dédiée à Saint Pierre située près du village. A l'intérieur la nef centrale du XIII^{ème} siècle avec ses bas côtés d'influence gothique. Derrière l'autel le guide nous fait découvrir des figurines de démons, de chimères et d'oiseaux fantastiques.

Une journée très appréciée par les aînés qui s'est déroulée dans une atmosphère bon enfant. Gérald LACOURRÈGE





98^e anniversaire de l'armistice

Le Maire, Georges TROUILHET et le Conseil Municipal, ont invité les Maslacquaises et Maslacquais à se réunir pour célébrer le 98^{ème} anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale 1914/1918, le vendredi 11 novembre 2016 à 11 h 30 au monument aux morts.

À l'issue du dépôt de gerbe, et de la minute de silence, un vin d'honneur a été offert salle Ménat par la municipalité.

Bilan de la Gratiféria au profit du Téléthon (10-2016)



- **Bénévoles** : Ils étaient quinze déterminés à partager enthousiasme et don de soi qui n'ont pas hésité pour cela à renoncer à leurs loisirs pour aider à organiser la Gratiféria. Merci et bravo !

- **Articles récoltés** : Un peu moins que l'année précédente et de nature un peu différente

- ◆ Moins de meubles, d'informatique et de jouets
- ◆ Plus de livres et de vêtements.

Par cette démarche, nous sommes heureux d'avoir aidé les gens à se défaire d'objets qui les encombraient, au profit de personnes à qui ils seront utiles

- **Retrait des articles** : Dans l'esprit de la Gratiféria, des gens sont venus se servir dans le stock, et bien sûr débattre avec les bénévoles. Ceux qui se sont déplacés (trop peu nombreux) jugent qu'il est important de maintenir cet esprit de partage dans le village.

◆ **Buvette et grillades** : L'affluence et les consommations ont été à l'image de la fréquentation, réduite.

◆ **Stand de pêche** : L'AAPPMA des Baïses nous a fait l'amitié de tenir un stand. Les truites ont été offertes par la ferme piscicole de Pédéhourat. Les enfants qui ont participé étaient ravis mais là aussi la fréquentation a été décevante et deux tiers des truites ont échappé à la pêche et se sont finalement retrouvées au Géu pour leur plus grand bonheur.

◆ **Les Restos du Cœur** : Un côté positif de cette manifestation est que les Restos du Cœur ont pu collecter tous les articles n'ayant pas été enlevés au cours de la journée. Ainsi, vos dons trouveront d'autres bénéficiaires.



Collectes : Nous avons récolté des piles usagées, des téléphones inutilisés et des livres pour enfants de moins de 5 ans au bénéfice du Téléthon. Par ailleurs, la collecte d'argent dans l'urne a été 774,00 Euros.

Repas du soir : Environ 50 personnes ont participé au repas du soir dont la préparation a été confiée à notre épicier Marcellin Marest. Chaque repas a rapporté 3,00 € au Téléthon. Marcellin a eu la bonne idée de préparer trente barquettes de choucroute de plus qu'il a écoulées le lendemain au profit du Téléthon.

Bilan financier : Nous avons pu verser au Téléthon 1096,60 € chiffre assez voisin de celui de l'an dernier (1152,00 €)

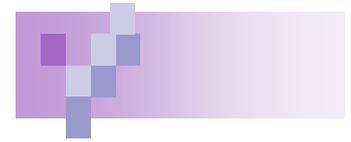
Voir les images en tapant Téléthon dans la case de recherche



<http://www.maslacq.fr>

Téléthon





Repas des chasseurs (11-2016)

L'Association Communale de Chasse Agréée "La Maslacquaise" a convié le 19 novembre 2016, les propriétaires, les chasseurs, leurs amis accompagnés de leurs épouses au traditionnel repas annuel du sanglier et chevreuil.



Plus de cent cinquante convives ont répondu à l'invitation du Conseil d'Administration de l'association, en grande partie grâce à l'excellent menu concocté par l'équipe de Robert et Laurent

A cette occasion, une bonne vingtaine de chasseurs adhérents, n'ont rien laissé au hasard : Chacun avait son poste de travail bien défini.

- ◆ La garbure et le civet ont été cuisinés par l'équipe Baigtschoise/Orthézienne,
- ◆ Les grillades ont été réalisées par Laurent et Didier,
- ◆ André s'occupait des frites,
- ◆ Les chasseurs assuraient le service et la vaisselle.

Ce rendez-vous gastronomique et convivial, s'est terminé tard dans la soirée avec pour certains des histoires de chasse. Au dire de nombreux convives, ce repas 2016 était supérieur à celui de 2015

Le demi-chevreuil, lors de la bourriche a été gagné par Angèle et Sylvain

Tous se sont donné rendez-vous pour 2017.



L'Amassade avait rendez-vous avec les îles Guyanaises (11-2016)

Une demi-journée Découverte du monde a été organisée le 22 novembre à Pau par le Club de l'Amassade sur le thème des îles guyanaises .

Ces îles situées au large de Kourou sont un site touristique dont le CNES, propriétaire assure la mise en valeur.

Elles drainent 50 000 touristes/an.

Il s'agit d'un lieu idyllique où se rencontrent histoire, patrimoine et biodiversité.

Après s'être intéressés à ce morceau de France éloigné, un repas a réuni les participants dans une auberge des environs.





AG du Pelotari Club de Maslacq

Le Président Jean-Bernard HAUTOIS, a remercié les adhérents présents, dont la participation démontre l'intérêt porté au club.



© JC Vignasse

À la tête de l'association depuis plus de dix ans, il a relancé le tournoi d'été et le tournoi interne d'hiver, dont les finales se sont déroulées avant l'Assemblée Générale

Nombre d'adhérents

- Le club compte 20 licenciés qui ont participé aux championnats du Béarn.
- Le nombre total d'adhérents se situe autour de 80 avec 10 nouvelles inscriptions.

Importance de l'activité

- Au tournoi 2016, 142 équipes étaient inscrites sur 6 niveaux, (dont des équipes féminines).

Bilan financier

- Le trésorier fait état d'un solde positif satisfaisant.

Prévisions 2017

Les manifestations seront reconduites et améliorées, avec l'organisation du 11^e tournoi de pelote en trinquet, dont les finales sont programmées le samedi 10 juin.

Les cotisations 2017 sont fixées à :

- 40 €/adulte,
- 20 € pour le second adulte de la même famille
- 15 € pour les étudiants.

Elections, le bureau se compose de :

- ✓ Jean-Bernard HAUTOIS, Président
- ✓ José PEREIRA, Vice Président
- ✓ Éric LACAVE, Trésorier
- ✓ Jean-Noël PERPERE, Trésorier Adjoint
- ✓ Alain FAVA, secrétaire
- ✓ Olivier CAUHAPE, Frédérique LAFITTE, Jacques PEIGNEGUY, Fabrice OERTEL, Guy Van de VYNDEGARDE, membres.

Repas des plus de 70 ans



Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale a invité les personnes âgées de soixante dix ans et plus à se retrouver salle socio-culturelle samedi 10 décembre à midi pour fêter Noël.

Ce fut l'occasion pour une cinquantaine de personnes de partager un excellent repas préparé avec soin par Claudine Quenot et sa famille.

Au menu :

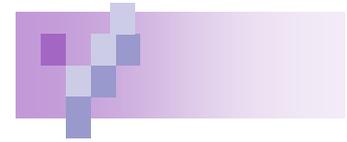
Velouté de potiron,
Cassolette de la mer,
Pintade et ses légumes,
Fromage/salade
Café gourmand.

Tout cela leur a tellement excité les papilles qu'ils ont remercié Claudine sous une salve d'applaudissements à la fin du repas.

Certains même ont pris une option pour l'an prochain !

Ceux qui n'ont pas pu ou pas souhaité venir, ont reçu un cadeau à domicile par l'équipe du CCAS.





AG de l'Amassade

L'Assemblée Générale de l'Amassade, association des aînés de Castetner, Sarpourenx et Maslacq s'est déroulée dimanche 4 décembre, dans la salle socioculturelle, en présence des Maires des communes concernées et de plus de cinquante membres de l'association. Le Président René DASSAIN a ouvert la séance en faisant observer une minute de silence en hommage aux adhérents décédés en 2016

Rapport moral :

L'historique des animations présenté par le Président a montré une année 2016 très active :

Beignets du mardi gras,
Omelette pascale,
Repas du chevreuil,

Excursion à Ronceveaux,
Sortie en Chalosse.

Bilan financier

Présenté par le trésorier Gérald LACCOURÈGE, fait état d'un solde légèrement négatif (-140,53 €).

Prévisions 2017

À l'issue du vote, le Président a indiqué que les diverses manifestations seront reconduites et améliorées. Deux voyages sont prévus en 2017 et seront proposés aux adhérents en début d'année à l'issue d'une réunion du Conseil d'Administration. Le nombre d'adhérents est de 79 personnes, le prix de la cotisation annuelle est de 15 €/personne.

Honneur à deux couples

Le club a honoré deux couples,

- ♦ Le couple TISSERAND domicilié à Mourenx, adhérent de longue date pour ses noces de diamant (60 ans de mariage), très rare de nos jours. Monsieur, victime de problèmes de santé était excusé.
- ♦ Marcelle et Henri CONQUES, de Castetner, ont été honorés pour leurs 50 ans de mariage. Marcelle a reçu des mains du Président une composition florale et son mari Henri un joli cadeau. Ils tenaient autrefois un salon de coiffure à Orthez, dénommé Sporting Coiffure, financé en partie par les prix de courses cyclistes.

Après l'apéritif offert par la famille TISSERAND, un excellent repas a clôturé cette belle journée.



Bibliothèque : L'incroyable Noël de Mr Scrooge (12-2016)



Dans le cadre des animations théâtrales du Pôle Lecture de la CCLLO, les bénévoles de la bibliothèque de Maslacq ont accueilli samedi 10 décembre à 11h, la compagnie mourennoise «Les pieds dans l'eau» pour une représentation de «L'incroyable Noël de Mr Scrooge».

Le musicien Médéric Grandet et les comédiens Violette Campo et Frédéric Marques ont raconté avec humour et fantaisie l'histoire du vieil avare que trois fantômes du présent, du passé et du futur vont bouleverser.

Devant cette comédie féérique, les organisateurs ont été déçus par le manque d'affluence des petits maslacquais

Le sourire ravi des jeunes spectateurs et des parents qui étaient présents les incite cependant à continuer et à proposer d'autres spectacles pour les enfants.

Samedi 11 février à 11h, ils reviendront avec une représentation des «Contes du bout des doigts» par les compagnons Pierre Ménard à la salle Ménat.



Un spectacle de Noël magique !

Vendredi dix décembre, le Père Noël est venu à Maslacq pour clôturer le spectacle de magie proposé aux enfants des écoles par le CCAS.

Dès 14 heures, les cent deux enfants des deux écoles sont arrivés à la salle socio culturelle, légèrement excités et les yeux pétillants d'impatience pour assister au spectacle de Noël.

Le spectacle de magie des « Danelys » a retenu toute leur attention. Certains même ont occupé la scène pour assister le magicien dans ses nombreux numéros.

Tout au long de cette animation, on a vu des foulards changer de couleur à une vitesse vertigineuse, d'autres qui se nouaient et se dénouaient en un temps record, des cordes qui se coupaient et raccommodaient sans qu'on ne se rende compte de rien, ainsi qu'une panoplie de numéros plus surprenants les uns que les autres.

Ce petit monde a apprécié le spectacle qui était suivi d'un goûter servi par les membres du CCAS, aidés par les enseignants. Pendant ce temps, le Père Noël passait de table en table pour une discussion privilégiée avec les plus petits. On suppose qu'il a pris leurs commandes pour sa livraison du 24 décembre !





Cclo => Opération « STOP Pub »

Qu'est-ce que l'autocollant STOP PUB ?

Un foyer français reçoit en moyenne 40 kg de publicités papier chaque année. Nous qui sommes un territoire rural subissant l'influence croisée des grandes surfaces d'Orthez, Mourenx et Pau, nous devons en recevoir près de 55 Kg. **Un foyer sur quatre ne les lit pas et les jette directement.**

Le « STOP PUB » est un dispositif proposé depuis 2004 qui permet aux personnes qui le souhaitent, de refuser de recevoir la publicité papier « non adressée » dans leur boîte aux lettres pour éviter le gaspillage inutile de papier, tout en acceptant l'information des collectivités locales distribuée par le même canal.

A qui s'adresse-t-il ?

Aux utilisateurs temporaires

- ✓ Absents ne souhaitant pas encombrer inutilement leur boîte aux lettres et laisser comme « signalment aux cambrioleurs » une boîte aux lettres pleine.
- ✓ Les appartements ou maisons inoccupés pour cause de vente, rénovation, etc...

Les utilisateurs permanents

- ✓ Les personnes ayant une sensibilité écologique
- ✓ Celles qui ne lisent pas la publicité papier pour diverses raisons
- ✓ Celles disposant de plusieurs boîtes aux lettres ou d'une boîte aux lettres commerciale
- ✓ Les boîtes aux lettres des entreprises

Des autocollants gratuits

La Communauté de Commune de Lacq Orthez, à l'instigation de la commune de Maslacq a décidé de monter une opération Stop-pub et met gratuitement les autocollants "STOP PUB" à votre disposition à la Mairie. Il ne s'agit pas de s'opposer à la publicité mais de réduire l'énorme gâchis que représentent les prospectus non lus, en permettant à ceux qui ne souhaitent plus en recevoir, de le faire savoir simplement.

Pourquoi les distributeurs ont tout intérêt à respecter l'autocollant ?

Ce que recherchent les distributeurs, c'est de faire lire leurs publicités au plus grand nombre pour le meilleur prix. La conception, la fabrication, la distribution des imprimés publicitaires et les taxes qui s'y appliquent ont un coût.

Un distributeur publicitaire qui ne respecte pas l'autocollant

- ✓ Distribue à perte
- ✓ Diminue sa cible à atteindre
- ✓ Augmente son coût de fabrication inutilement
- ✓ Renvoie une image dégradée de son entreprise.

Quel intérêt pour la Communauté de Communes ?

- ✓ Nombre d'habitants 72 000
- ✓ Nombre approximatif de foyers 28 800
- ✓ Volume de publicité distribuée ≈ 1 600 T/an
- ✓ Gâchis évitable ≈ 400 T/an
- ✓ Gain approché pour la CCLO ≈ 54 400 €/an

Alors si vous ne regardez pas ou peu les prospectus mis dans votre boîte aux lettres...

n'hésitez pas, venez chercher un autocollant à la Mairie





Sarpourenx : Maison du Bridge de l'Adour

Le comité de l'Adour du bridge qui compte 24 clubs et près de 3000 adhérents va quitter Orthez pour Sarpourenx où il construit sa "maison du bridge" plus spacieuse et de plain pied.

L'installation devrait intervenir en juin prochain.

Les nouveaux locaux comporteront deux salles pouvant accueillir 250 joueurs, un parking et un accès pour les personnes à mobilité réduite.



Si vous êtes intéressé pour apprendre le bridge ou participer à des tournois, vous pouvez prendre contact avec la Présidente du club d'Orthez

Dominique BOULIN au ☎ 06 86 40 20 11.



Maslacq.fr et les trophées de la Communication 2016

Sélectionnés pour la 15^e édition des trophées de la communication, nous avons décidé de nous inscrire pour le site maslacq.fr dans la catégorie Mairie de communes de moins de 5 000 habitants

Le jury ne nous a pas retenus dans les 5 premiers nous ne sommes donc pas lauréats.

Nous n'avons pas de regrets car nous étions comme l'an dernier confrontés à des communes touristiques qui ont des moyens bien supérieurs aux nôtres, utilisant les services d'une agence de communication ou employant un webmaster.

Cette expérience a cependant été profitable car elle nous a conduit à apporter des améliorations au site. Lorsque nous nous comparons avec certains des lauréats, nous constatons avec une certaine fierté que les écarts sont minimes alors que nous ne sommes pas professionnels.

Nous allons bénéficier d'un échange intéressant avec les organisateurs des trophées, qui vont nous donner des indications sur les points faibles que le jury a perçu dans notre dossier, ce qui nous permettra d'apporter de nouvelles améliorations.

Notre meilleure récompense est l'évolution du nombre de consultations.

Nous sommes passés de mars 2015 à octobre 2016

- de 90 visites/jour dont 70 visiteurs uniques
- à 120 visites/jour dont 100 visiteurs uniques

Nous mettons quotidiennement des informations en ligne concernant le village et la zone de Lacq-Orthez (manifestations, coupures d'électricité ou d'alimentation en eau, activité des associations, fermeture de certains services, menus de la cantine, décisions du Conseil Municipal ou de la CCLO, événements dans la zone Lacq-Orthez, décès, recensement, visite d'organismes, travaux ...)

Vous pouvez sans quitter le site,

- ✓ En cliquant sur Agenda, tous les événements, connaître le programme du MI[X] et du cinéma le Pixel
- ✓ Dans la rubrique VIE PRATIQUE

démarches administratives,
avoir accès au paiement de vos amendes ou vos impôts

Soyez de plus en plus nombreux à consulter le site régulièrement



Veille olfactive



Le réseau sentinelle formé

Depuis le 14 novembre, Atmo Nouvelle-Aquitaine (anciennement AIRAQ) a lancé une veille olfactive sur le bassin de Lacq en partenariat avec la CCLO et les communes d'Abidos, Lacq, Lagor, Lendresse-Arance et Maslacq.



Le 23 novembre, la CCLO a reçu les 36 bénévoles du réseau sentinelle qui assureront cette veille. Pour cela ils ont suivi une formation au langage des nez et un certificat leur a été remis.

Le réseau de nez mis en place se compose de 2 typologies de bénévoles :

Le réseau sentinelle : Composé de bénévoles et d'élus des 5 communes de la zone d'étude retenue .

Les nez industriels : Composé d'employés et de pompiers de la plateforme Industlacq.

Le réseau sentinelle a pour mission de :

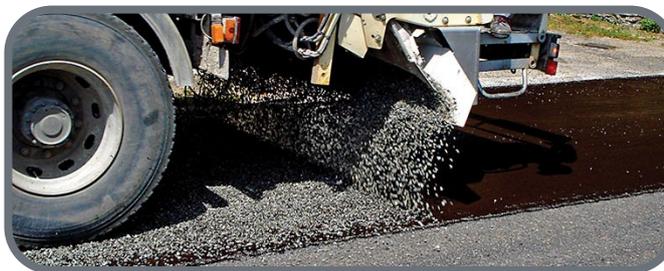
- ◆ **Réaliser des olfactions standards :** 2 fois par jour à horaire fixe (matin et soir) et noter les caractéristiques odorantes de l'air à proximité du domicile selon les odeurs de référence préalablement mémorisées.
- ◆ **Réaliser des olfactions complémentaires :** en cas de perception d'une odeur en dehors des horaires prédéfinis.
- ◆ **Transmettre les résultats :** à Atmo par mail.
- ◆ **Alerter en cas d'odeurs gênantes ou inhabituelles** en appelant la coordination

A Maslacq, Michel GRIGT a suivi cette formation et assure le rôle de sentinelle, n'hésitez pas à le contacter au 05 59 67 68 45 si vous constatez une odeur gênante ou inhabituelle dans votre environnement

La veille olfactive a démarré le 1^{er} novembre et durera un an. Les objectifs sont ici de faire l'inventaire des odeurs auxquelles sont soumises les populations, de suivre leurs expositions journalières, d'attribuer potentiellement les odeurs perçues aux sources émettrices étudiées et de définir le périmètre sous l'emprise odorante du site étudié.

Travaux CD 275

Beaucoup d'entre vous ont remarqué le mauvais état de la route de Loubieng (CD 275), suite aux travaux routiers récemment menés par le Conseil Départemental.



Ces travaux ont été réalisés à l'initiative du Département, sans même en avertir la commune de Maslacq.

Renseignements pris, les matériaux utilisés lors de cette réfection n'ont pas accroché au bitume en raison des pluies tombées peu après application. L'émulsion utilisée fonctionne très bien en période estivale, il était donc trop tard pour une application en octobre.

Le Conseil Départemental après négociation avec l'entreprise en charge des travaux afin a obtenu un second passage pour l'application d'une deuxième couche. Par ailleurs le tronçon réalisé est incomplet du fait de la fin de l'enveloppe budgétaire, et les travaux devront se poursuivre jusqu'au delà de la déchetterie sur les crédits de 2017.



Orange dommages réseaux

Les réseaux Orange sont constitués d'équipements (poteaux, câbles, armoires...) dont certains sont apparents sur la voie publique.

Le service "Dommages réseaux" permet à toute personne (particulier, collectivité, entreprise) de signaler une anomalie constatée sur des équipements du réseau Orange : poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées...

En signalant ces anomalies, vous permettez à Orange de réparer rapidement ces installations et de maintenir ainsi la bonne qualité des services aux usagers.



<https://dommages-reseaux.orange.fr/>



© JC Vignasse

Un dispositif inadapté

Depuis un certain temps, le format inadapté des bennes pour déchets verts des déchetteries d'Arthez-de-Béarn et de Maslacq pose problème aux usagers qui se plaignent que les bords trop hauts, obligent à soulever les déchets pour les y jeter. Cette situation a plusieurs conséquences :

- Elle rend plus difficile le dépôt de déchets verts en particulier pour les personnes âgées ou ayant des difficultés physiques.
- Elle rend nécessaire de vider manuellement les remorques des utilisateurs
- Cette manipulation est source de nouveaux dangers
- Le déversement fortement ralenti crée des files d'attente à certains moments

Pétition déchetterie

L'entreprise sous traitante de la CCLO pour le transport des déchets verts a adopté ce format pour mieux répondre à l'accroissement des quantités déposées en augmentant le volume des bennes.

Une réaction des usagers

Cette évolution compréhensible n'a pas été accompagnée d'un rehaussement des quais ou d'un abaissement de l'emplacement des bennes, ce qui rend problématique leur utilisation.

Cette situation est mal vécue par de nombreux usagers dont certains ont déjà pris contact sans résultat avec la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO).

Une pétition demandant au Président de la CCLO de trouver une solution à ce problème est donc en train de circuler dans la population : Fin novembre, 120 personnes l'avaient déjà signée.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

hourneau.serge@wanadoo.fr ou à
schmidt.françoise@wanadoo.fr



**Les réserves de sang sont en baisse
Mobilisez-vous, donnez votre sang !**

Urgence dons du sang

Collectes à Orthez



Place de la Moutète
Salle du mur à gauche

- ◆ Mercredi 1^{er} février de 7 à 10 h00
- ◆ Jeudi 2 février de 7 à 10 h00
- ◆ Samedi 4 Février de 7 à 10 h00
- ◆ Lundi 6 février de 14 h30 à 18 h30



Restez près d'un proche hospitalisé



Pouvoir rester auprès d'un parent ou d'un proche hospitalisé, adulte ou enfant, est souvent le souhait des personnes de l'entourage immédiat. Cette présence participe, on le sait, au mieux-être des malades, leur apporte un réconfort important et contribue à une meilleure évolution de leur état physique et moral. Seulement voilà, où aller quand

- ◆ Le coût des hôtels apparaît trop élevé ?
- ◆ L'hôpital ne propose pas de lit d'accompagnement ?

Il reste heureusement la solution des Maisons d'accueil qui offrent dans un grand nombre de villes un hébergement confortable à proximité des établissements de soins

Ainsi, à Bordeaux, la Maison d'accueil « La Pelouse » met à la disposition des familles ses 36 chambres, toutes équipées de leur salle de bains et de toilettes. Pour un tarif modéré et dégressif suivant les ressources (de 46.70 € à 20.50 €) les hébergés bénéficient d'un dîner, de la nuitée et d'un petit déjeuner (pour le déjeuner une cuisine est mise à leur disposition).

Tout est fait pour que les familles se sentent au mieux, dans un climat chaleureux et plein d'humanité. Il est vrai que La Pelouse » est gérée par une Association à but non lucratif qui fait appel à des salariés et à des bénévoles, toujours attentifs aux besoins des uns et des autres.

A noter enfin que « La Pelouse » est très bien située puisqu'elle se trouve en face de l'hôpital Pellegrin.

- Ceux qui doivent s'y rendre n'ont par conséquent que quelques pas à faire.
- Quant aux personnes qui doivent se rendre dans un autre établissement de soins elles disposent d'une station de tram et d'arrêts de bus tout aussi proches.

Pour réserver une chambre il est recommandé de s'y prendre assez tôt,
soit en téléphonant au ☎ 05.56.93.17.33

soit en déposant une demande sur le site internet de La Pelouse
MAISON D'ACCUEIL DES FAMILLES D'HOSPITALISÉS,
65 rue de la pelouse de Douai - 33 000 BORDEAUX



Inscription à la télé-alerte

Rappel

**Vous habitez ou travaillez sur le territoire de Lacq-Orthez ?
La Télé-Alerte vous concerne.**

Ce service proposé par la CCLLO vous propose, sur simple inscription, de vous alerter dans les plus brefs délais en cas de situation de crise liée à un évènement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement : Accidents industriels (PPI), phénomènes climatiques (tempêtes, inondations ou autres), accidents de transports de matières dangereuses. L'acquisition de ce système est le résultat d'un partenariat entre la CCLLO et les industriels des plateformes INDUSLACQ, CHEM'POLE 64, PARDIES et MONT. Il vient en complément aux sirènes qui constituent le principal mode d'alerte de la population en cas d'accident industriel majeur.

Le principe est simple : Vous pouvez choisir d'être alerté sur votre téléphone fixe, votre portable, par SMS ou par mail. Il vous suffit de vous inscrire soit sur le site internet de la CCLLO soit à l'accueil de la CCLLO à Mourenx ou au secrétariat de Mairie.

Vous avez une question ?

Céline CORDEBOEUF se tient à votre disposition au ☎ 05.59.60.73.49.



<http://www.le-recensement-et-moi.fr>

À quoi ça sert ?

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports...

Autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune.

C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.



De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.



Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, l'implantation des pharmacies...

Le recensement aide également

- ◆ **Les communes** à cibler les besoins en logements,
- ◆ **Les entreprises** à mieux connaître leur clientèle potentielle,
- ◆ **Les associations** à mieux répondre aux besoins de la population...

Comment ça marche ?

Avant la collecte



Marion Jacquot et Angélique Pondarré
(à gauche) (à droite)

La commune a recruté deux femmes comme « agents recenseurs ».

Elles passeront à votre domicile entre le 19 janvier et le 18 février.

Pendant la collecte

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser.

Votre commune vérifie la prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte

Le Maire signe le récapitulatif de l'enquête et la commune envoie les questionnaires papier à l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Et pour vous ?

Le recensement, est un acte civique utile à tous : Il est essentiel que chacun se sente concerné et participe.

Une enquêtrice va se présenter chez vous munie d'une carte professionnelle.



Elle vous remettra la notice sur laquelle figurent ses identifiants de connexion au site

« le-recensement-et-moi.fr ».

Vous pourrez ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si vous n'avez pas la possibilité de répondre par Internet, elle vous distribuera les documents papier :

- ◆ Une feuille de logement
- ◆ Autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, dans votre logement

Puis elle conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer une fois remplis.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



Élections 2017

Présidentielles

- ◆ Pour élire le Président de la République
- ◆ Le Président de la République est élu au scrutin majoritaire uninominal à deux tours.
 - ◇ Pour être élu dès le premier tour, il faut obtenir la majorité absolue (50 % des suffrages exprimés plus une voix).
 - ◇ Si aucun candidat n'y parvient, un second tour de scrutin a lieu auquel ne peuvent se présenter que les deux candidats ayant réalisé les deux meilleurs scores au premier tour.
 - ◇ Au second tour, la majorité relative suffit : Le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages l'emporte.
- ◇ 1° tour = dimanche 23 avril 2017
- ◇ 2° tour = dimanche 7 mai 2017.
- ◇ Électeurs = Français >18 ans inscrits sur les listes électorales

Législatives

- ◆ Permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale.
- ◆ Les députés sont élus par les citoyens au suffrage universel direct, au scrutin majoritaire à deux tours, par circonscription, pour 5 ans (sauf dissolution de l'Assemblée).
 - ◇ Pour être élu au premier tour, un candidat doit recueillir :
 - ✓ Plus de 50 % des suffrages exprimés,
 - ✓ Un nombre de voix au moins ≥ 25 % des électeurs inscrits.
 - ◇ Si aucun candidat n'est élu dès le premier tour, il est procédé à un second tour une semaine plus tard.
 - ✓ Les 2 candidats en tête peuvent se maintenir pour le 2° tour.
 - ✓ Les candidats suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.
 - ✓ Le candidat qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour est élu.
- ◇ 1° tour = dimanche 11 juin
- ◇ 2° tour = dimanche 18 juin
- ◇ Électeurs = Français >18 ans inscrits sur les listes électorales

Comment voter ?

Pour participer à une élection, vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale.

en présentant :

- ◇ Soit votre carte d'électeur + une pièce d'identité,
- ◇ Soit une pièce d'identité seulement,
- ◇ Soit votre carte d'électeur seulement.



Procurations

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune ou sur la même liste consulaire que lui.

La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.



Maslacq Yoga

La nouvelle association "Maslacq Yoga" accueille avec plaisir les personnes intéressées par la pratique du Yoga, tous les jeudis à 18h30, Salle Ménat. "